



CyrilDechegneConsulting

AGENDA MEDICO-SOCIAL SUD-OUEST

Newsletter

N°172

15 Septembre 2022

Pour lire l'Agenda, cliquez [ici](#)

NOUVEAUTES

A partir du mois d'octobre, le site internet du cabinet fait peau neuve avec la **création** :

- d'une « CV thèque » de futur dirigeant d'ehpad et d'adjoint Fraîchement diplômé de la TBS School en « Mastère Manager des structures sanitaires et sociales »
- D'une bibliothèque permettant de récupérer les textes évoqués dans les agendas dans un premier temps, et des principaux textes à connaître dans un second temps.

ACTUALITES FINANCES ET BUDGET

- **Préparation BP 2023 : un véritable casse-tête chinois**

Le cru budgétaire 2023 risque d'être une cuvée extraordinaire. Malheureusement dans le sens de la complexité. En effet, les gestionnaires vont devoir :

- Chiffrer les impacts des surcoûts énergétiques (parfois complètement irréels avec des budgets X 2 ou par 3 voir plus)
- Chiffrer les impacts salariaux liés aux hausses des valeurs du point (avec des valeurs en hausse de 3 à 4% hors impact ancienneté) pour 2022. Hausse à laquelle, il va falloir ajouter la hausse prévisionnelle 2023 certainement de même hauteur.
- Chiffrer les impacts salariaux liés à la carence des personnels qui a une tendance inflationniste sur les coûts de recrutement
- Chiffrer les impacts salariaux liés à l'impossibilité ou l'extrême difficulté à trouver du personnel diplômé (surcoût intérim)
- Chiffrer la hausse généralisée des comptes de dépenses avec le retour d'une inflation dépassant les 6%

Et tout ceci en essayant d'avoir un impact sur prix de journée modéré car les taux d'activité restent fragiles.

Il va falloir très vite savoir et connaître comment nos partenaires institutionnels vont se positionner pour 2023 et éviter de recevoir des notes de cadrage sur les taux directeurs fin octobre ou des circulaires budgétaires en juin N+1. A situation exceptionnelle, il faut avoir des mesures exceptionnelles car pour la première fois depuis longtemps la notion de pérennité est engagée sur certains établissements.

Au combat RH de tous les jours va s'ajouter celui de l'équilibre financier.

- **Transparence financière budgétaire : petit rappel**

Il convient de rappeler que le décret du [28 avril 2022 n° 2022-734](#) a modifié des règles budgétaires importantes.

- Modification des contrats de séjour en notifiant des compléments d'informations et en modifiant quelques règles sur les délais de rétractation...
- Modification de la prestation socle en y introduisant le marquage et l'entretien du linge des résidents et l'accès à internet dans les chambres
- Modification du contenu lors de la transmission à la CNSA des coûts en y ajoutant des indicateurs et un panel de prix
- Modification dans la transmission de pièces budgétaires avec l'obligation dorénavant pour les établissements à but lucratif de communiquer bilan et rapport CAC avec annexe
- Modification des règles sur les rejets de charges....

- **Des crédits pour former les médecins coordonnateurs aux coupes Aggir-Pathos**

Afin de former les médecins coordonnateurs des Ehpad à l'utilisation des référentiels Aggir et Pathos, une enveloppe de 1,252 million d'euros est allouée par la CNSA aux ARS. Le montant, les conditions d'utilisation et les modalités de répartition de ces crédits sont fixés par une instruction du [26 juillet](#) (voir page 112 et suivantes).

L'objectif est d'augmenter le nombre de validations de coupes Aggir-Pathos dès cette année. En effet, la part des Ehpad ayant fait valider leurs évaluations de la perte d'autonomie des personnes accueillies (grille Aggir) et des besoins en soins (référentiel Pathos) par un médecin désigné par le département et/ou un médecin de l'ARS, qui était déjà peu élevée en 2019, a pâti des 2 années de crise sanitaire.

- **Investissements du quotidien : Une nouvelle instruction apporte un complément d'information pour les 125 millions alloués.**

Pour 2022, 125 millions d'euros sont alloués au financement des investissements du quotidien, dans les Ehpad dont au moins la moitié des places est habilitée à l'aide sociale. Cette enveloppe doit notamment permettre de financer des besoins en équipements et petits matériels. La nouvelle. Cette [nouvelle instruction](#) (voir page 146 et suivantes) vient préciser que la cible de 3 000 établissements aidés à ce titre, « doit être entendue comme le nombre d'établissements ayant effectivement réalisé l'opération d'investissement au 31 décembre 2022 ». Toujours concernant les investissements du quotidien, l'instruction confirme que les dépenses éligibles « doivent pleinement s'inscrire dans la liste des sept domaines » définis par l'instruction d'avril, qui doivent être lus comme « exclusifs ». Il s'agit, entre autres, de la prévention (des chutes, de la malnutrition...), de l'accompagnement et des soins des résidents, de la qualité de vie au travail des professionnels, de l'aménagement de jardin thérapeutique, ou encore des travaux de réduction de la consommation énergétique. Les renouvellements de matériel, pour leur part, sont uniquement éligibles s'ils justifient une montée en gamme de la prestation. Enfin, de longs développements sont en outre consacrés aux - nombreux - contrôles à mettre en œuvre par les ARS.

- **Médico-social : les crédits du FIR revus à la hausse pour 2022**

Un [arrêté du 29 juillet](#) augmente le montant des crédits attribués aux ARS en 2022 au titre du fonds d'intervention régional (FIR). Un premier texte avait fixé cette enveloppe à 4,5 milliards d'euros (Md€) en février dernier. Celle-ci est portée à 4,9 Md€. L'arrêté détaille la répartition de cette somme entre chaque région.

ACTUALITES OUTILS ET INNOVATIONS

- **Tableau de bord de la performance dans le médico-social : des exigences renforcées**

Un arrêté du 11 août augmente le taux de remplissage demandé pour le tableau de bord de la performance, qui doit être renseigné chaque année par les ESMS pour personnes âgées et handicapées. Désormais, pour valider leur campagne annuelle, les ESMS doivent renseigner au moins 90 % des données à saisir, et non plus seulement 80 %.

En outre, certaines données financières étaient jusqu'alors exclues du calcul de ce taux de remplissage : résultat net comptable, montant des recettes des sections « hébergement », « soin » et « dépendance », etc. Ces données sont désormais réintégrées dans le calcul.

- **ANAP : Nouveau guide sur les dons et Mécénat**

Beaucoup d'établissements ont des projets qu'ils n'arrivent pas à financer et si la réponse provenait des dons et Mécénat ?

[Consulter ce guide](#)

ACTUALITES QUALITE ET GESTION DES RISQUES

- **HAS édite un avis sur : Améliorer la participation des usagers dans les commissions des usagers et les conseils de la vie sociale**

Cet avis apporte des recommandations concrètes s'inscrivant à la fois dans le cadre juridique en vigueur et ses perspectives d'évolution, après les lois 2002 instaurant la représentation des usagers et la participation des personnes accompagnées sur lesquelles un bilan et des propositions de réforme viennent d'être demandé par le Ministre des Solidarités et de la Santé au Président de la Conférence nationale de santé.

- **Évaluation des ESSMS : référentiel et manuel**

D'après le décret n° 2022-695 du 26 avril 2022, la programmation pluriannuelle d'évaluation doit être arrêtée avant le 1^{er} octobre 2022.

Pour vous préparer pour les chanceux qui devront en faire une en 2023, le lien vers le référentiel qualité. Et n'oubliez pas que les nouveaux évaluateurs doivent dorénavant être certifiés par le COFRAC...

ACTUALITES JURIDIQUES ET ETUDES

- **Orpéa : et maintenant**

Orpéa consent à rembourser 25,7 millions d'euros de dotations publiques sur les 55 millions demandés par la CNSA. Les sommes remboursées correspondent, notamment, aux remises de fin d'années perçues auprès de ses fournisseurs pour des achats financés par la section « soins ». Orpéa refuse, en revanche, de restituer les charges de personnel liées aux auxiliaires de vie faisant fonction d'aides-soignants, « *une pratique généralisée dans les Ehpad privés et publics* », se défend le groupe dans un communiqué de presse. En parallèle, il annonce vouloir recruter 550 personnes par mois jusqu'à fin 2022, dont la moitié d'aides-soignants, puis 800 par mois à partir de 2023. Il entend également déployer un programme de formation accéléré via la validation des acquis de l'expérience (VAE) et développer l'apprentissage.

Sur cette période de carence en personnel diplômé, le planning semble audacieux, à suivre.

- **Une étude fait un lien entre lumière et prévention des chutes.**

L'adaptation de l'intensité et du spectre d'une lumière électroluminescente (LED) pendant la journée dans les maisons de retraite est associée à une diminution du risque de chutes chez les résidents par rapport aux structures à l'éclairage standard, selon une étude américaine publiée en juillet dans *Journal of the American Medical Directors Association (JAMDA)*. Les chutes chez les personnes âgées sont un problème complexe avec de multiples facteurs intrinsèques (ex: troubles cognitifs) et extrinsèques (ex: risques environnementaux). Elles sont l'une des principales causes de complications médicales et de décès. Pourtant, elles sont souvent jugées "évitable" par les professionnels de santé. Pour prévenir ces chutes, les établissements médico-sociaux s'équipent de plus en plus en aménageant la structure, en évaluant régulièrement le risque de chutes du résident et en adaptant leur chambre et leur salle de bain. L'adaptation de l'intensité et du spectre de la lumière blanche (enrichie ou appauvrie en bleu) au cours de la journée figure parmi les pistes pour améliorer le quotidien. La lumière influence le rythme circadien et induit un certain nombre d'effets "sur la vigilance, la cognition et le sommeil" ou l'acuité visuelle, rappellent Leilah Grant du Brigham and Women's Hospital à Boston aux Etats-Unis et ses collègues dans leur étude. Ainsi, une lumière blanche de spectre "appauvri en bleu" de faible intensité émise le soir faciliterait le sommeil, la vigilance et la cognition pour le lendemain et une lumière blanche "enrichie en bleu" d'intensité plus élevée émise en journée, apporterait aussi des effets positifs sur les mêmes aspects. Des chercheurs américains ont examiné, dans une étude observationnelle prospective, les effets de l'exposition à la lumière enrichie ou non en bleu sur le risque de chutes des résidents dans plusieurs maisons de retraite. Au total, 758 résidents ont été inclus dans l'étude (moyenne d'âge 81 ans). Ils vivaient au sein de quatre sites (deux paires d'établissements). Dans chaque paire, une maison de retraite était équipée d'un nouvel éclairage conçu pour moduler à la fois l'intensité et le spectre de la lumière émise: une lumière blanche de spectre "enrichi en bleu" de forte intensité de 6h à 18h et une lumière blanche de spectre "appauvri en bleu" de faible intensité de 18h à 6h. La seconde maison avait un éclairage statique standard (groupe contrôle). L'étude s'est déroulée sur deux ans. Le critère de jugement principal était le taux de chutes pour 1.000 résidents-jours.

Après l'installation de l'éclairage, une baisse des chutes a été enregistrée chez les résidents vivant dans les maisons de retraite à l'éclairage adapté par rapport aux maisons de retraite contrôle (4,8 chutes pour 1.000 résidents-jours contre 8,4 chutes). Après ajustement sur l'âge, le sexe et la proportion de patients avec une démence, **le risque de chutes était significativement inférieur de 43%** chez les résidents vivant dans les maisons de retraite à l'éclairage modulable par rapport aux résidents des maisons de retraite contrôles.

ACTUALITES RESSOURCES HUMAINES

- **Une nouvelle étude sur les relations au travail permet de faire un point à un moment crucial**

Cette étude met en avant la faiblesse des "collectifs de travail" dans le secteur du grand âge et le sentiment d'isolement qu'elle provoque chez les professionnels de l'aide à domicile, mais aussi des Ehpad. Mal payés, méconnus, insuffisamment considérés, les professionnels peu ou non qualifiés du secteur du grand âge seraient également particulièrement isolés. C'est en tout cas ce que rapporte une enquête du Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques (Clersé), [publiée le 9 août dernier](#) (voir chapitre 5 et 6). L'isolement des professionnelles de l'aide à domicile, en particulier, semble évident : les 3/4 de ces intervenantes travaillent seules auprès de la personne âgée. Mais les modes de fonctionnement en équipe au sein des Ehpad posent eux aussi « de nombreuses difficultés ». L'enquête rapporte ainsi que l'organisation du travail au sein des structures d'hébergement peut « donner le sentiment à une partie des salariées de travailler sans soutien, notamment de leur hiérarchie ». Les salariés rencontrés déplorent des collectifs de travail instables, « qui nuisent à la mise en place d'une réelle coopération ». Et lorsque le collectif existe, celui-ci peut s'avérer traversé par des conflits et tensions de natures diverses. L'étude fait état, notamment, de litiges pouvant apparaître entre salariés occupant des fonctions identiques, autour de la répartition de la charge de travail. D'autres peuvent naître entre les différents métiers qui composent un service médico-social et peuvent peiner à coopérer. La question de « la répartition du "sale boulot" prend alors une dimension centrale », constatent les sociologues, tout comme « l'opposition entre "soignants" et "non soignants" ».

L'étude insiste toutefois sur les effets bénéfiques du travail d'équipe pour les personnes intervenant auprès de personnes âgées. Sur le plan physique, notamment, l'accroissement des niveaux de dépendance à domicile et en établissement rend nécessaire le fait d'exercer à deux en même temps, alors que le secteur est marqué par un nombre d'accidents du travail élevé.

Parmi les pistes d'amélioration évoquées pour parfaire ce déficit de travail « collectif », nous pouvons citer, la mise en place de dispositifs informatiques et d'une communication adaptée, ainsi que l'organisation de « temps non productifs » permettant un échange entre les professionnels. Les chercheurs suggèrent également d'étoffer l'encadrement intermédiaire. Enfin, l'étude s'intéresse également à une spécificité du travail en Ehpad : la présence d'un double bénéficiaire, à savoir le résident et son entourage. Selon les chercheurs, les familles exercent un triple rôle : une critique externe, une codétermination du besoin et un rôle direct dans la prise en charge du résident. Si, pour certains professionnels, la présence et l'aide des familles permet « d'avoir plus de temps pour se consacrer à d'autres tâches ou à d'autres résidents », elle peut aussi générer un travail considéré comme supplémentaire et « potentiellement illégitime, car elles ne sont pas directement considérées comme les destinataires du service à produire ».

A lire avec attention, cela pourrait modifier quelque peu vos modes de management.

ACTUALITES USAGERS ET AMELIORATION PRISE EN CHARGE

- **La HAS publie un nouveau guide pour encourager la prescription de l'activité physique adaptée**

Dans un contexte de démocratisation du « sport pour tous », marqué par l'adoption de la loi du 2 mars 2022 ouvrant notamment la prescription de l'activité physique adaptée (APA) à l'ensemble des médecins, la HAS publie un nouveau guide de consultation et de nouvelles fiches par pathologies pour encourager la prescription de l'activité physique. Ces documents ont pour objectif de mieux accompagner les médecins dans leurs connaissances sur l'activité physique pour une prescription adaptée, efficace et sécurisée.

- **Les recommandations de la HAS pour prévenir les suicides**

La HAS formule [des préconisations](#) pour lutter contre la survenue des suicides, première cause "d'évènements indésirables graves" déclarés par les ESMS. Entre 2017 et 2021, ils représentaient près de 20,3 % de l'ensemble des EIGS.

Afin de réduire la survenue de ces évènements « évitables », la Haute Autorité de santé (HAS) formule, dans un rapport diffusé le 8 septembre 2022, plusieurs préconisations à destination des gestionnaires et des professionnels.

Dans le secteur médico-social, les déclarations de suicide émanent à 80 % des Ehpad. Le cas se présentant le plus fréquemment, est l'admission en Ehpad d'une personne ayant par ailleurs un trouble psychiatrique. Il convient donc d'assurer une vigilance au début du séjour : En Ehpad, le mois précédant l'entrée dans l'établissement et le mois suivant l'admission sont repérés comme des « périodes à risque ». La HAS préconise donc :

- D'évaluer le risque suicidaire
- De former les professionnels

AGENDA NATIONAL

- **Webinaire « Dépression et suicide de la personne âgée » le 15/09/2022 de 18h à 19h30**

La Société francophone de psychogériatrie et de psychiatrie de la personne âgée (SF3PA) organise son 1er webinaire de rentrée sur le thème "Dépression et suicide de la personne âgée: actualités et innovations".

Inscription gratuite, [modalités à venir](#).

AGENDA MIDI-PYRENEES / LANGUEDOC-ROUSSILLON

- **Formation à venir : EPRD-ERRD : Maîtrisez l'ensemble des rouages financiers afin d'optimiser votre stratégie qualitative.**

Notre cabinet va organiser sur Toulouse **2 jours de formation sur le dernier trimestre 2022** (novembre 2022). Ces formations étant limitées en nombre de participants, vous pouvez dès aujourd'hui remplir un mail de pré réservation ou de demandes de renseignements complémentaires (programme, coûts).

Cette formation pourrait se délocaliser sur d'autres lieux en fonction des besoins recueillis.

- **France Alzheimer Haute Garonne**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter](#) le site et ce [lien](#)).

Informations au 05 61 21 33 39

- **France Alzheimer Aveyron**

Propose de nombreuses activités (thé dansant, café mémoire, groupes de parole, formation des aidants...) chaque mois ([consulter](#) le site).

- **France Alzheimer 81**

Propose des « café mémoire » chaque mois ([consulter](#) le site).

- **Pôle Alzheimer Pyrénées-Orientales**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter le site](#)).

Informations au 04 68 52 22 22

AGENDA AQUITAINE / LIMOUSIN / POITOU-CHARENTE

- **Comité départemental d'Intervention et d'Animation Pour l'Autonomie (CIAPA)**

Propose de nombreuses activités diverses chaque mois ([consulter le site](#)).

Renseignements et inscriptions auprès du CIAPA au 05 59 80 16 37, par mail ciapa@ciapa.fr ou auprès du Pôle Autonomie Haut Béarn et Soule au 05 59 10 00 76.

- **France Alzheimer Gironde**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter le site](#)).

Informations au 05 56 40 13 13

Cyril Dechegne Consulting

Formation et conseil en gestion financière et évaluation qualité en EHPAD

Organisme habilité par la HAS pour l'évaluation externe

2 chemin de Garric 31200 TOULOUSE

Tél: 05 61 06 91 65 -

info@cyrildechegne.fr

<http://cyrildechegne.fr>

Directeur de la publication : Cyril Dechegne

Rédacteur : Cyril Dechegne

Pour vous inscrire à l'agenda médico-social du sud-ouest, il suffit de nous renvoyer un mail à info@cyrildechegne.fr avec la mention « inscription » ou aller directement sur le [site internet](#)